

Mandat de prestations

entre le rectorat et la Haute école de Santé Vaud – HESAV

pour la période 2017-2020

Préambule

Considérant :

- La convention intercantonale sur la HES-SO du 26 mai 2011 (ci-après : la convention intercantonale) ;
- Le plan de développement de HESAV 2015-2020 ;
- Le plan d'intentions de la HES-SO 2015-2020 ;
- La convention d'objectifs de la HES-SO 2017-2020 ;
- La loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) du 11 juin 2013 ;

étant précisé que :

- en vertu de l'art. 5 al. 4 de la convention intercantonale, un mandat de prestations quadriennal est établi entre le rectorat et chaque haute école, dans le cadre fixé par la convention d'objectifs quadriennale conclue entre le rectorat et les cantons partenaires ;
- les hautes écoles mettent en œuvre le mandat de prestations qui les lie au rectorat (art. 40 let. m) et répondent directement devant le rectorat de la réalisation du mandat de prestations qui les lie à ce dernier (art. 39 al. 3 let. b) ;
- les hautes écoles assurent le rayonnement des missions et leur communication en valorisant leur appartenance à la HES-SO et leur identité régionale (art. 40 let. c) ;
- le mandat de prestations définit notamment l'offre de formation et les compétences en matière de Ra&D (« portefeuille de produits et de compétences en matière d'enseignement et de recherche », selon l'art. 5 al. 4) ;
- la LEHE requiert la mise en place d'un système d'assurance qualité en vue de l'accréditation institutionnelle ;
- la conduite et la réalisation des missions de la HES-SO se déroulent dans un esprit de collaboration réciproque, de consultation, de transparence et en bonne intelligence entre le rectorat, les domaines et les hautes écoles ;
- la mise en œuvre des mandats de prestations qui lient les hautes écoles à la HES-SO et des missions conférées par les cantons et les régions (art. 40 let. d) s'inscrit dans une volonté et une responsabilité des directions des hautes écoles de proposer un environnement créatif et stimulant pour les étudiant-e-s de même que pour le personnel d'enseignement et de recherche et pour le personnel administratif ;
- au-delà des terminologies conformes aux bases légales mentionnées dans le préambule, il est utile de préciser que pour enrichir les différentes collaborations entre la HES-SO, les hautes écoles, les cantons et les régions, il est indispensable de prendre en considération le travail de proximité mené dans le cadre de HESAV. Leur engagement sur le terrain, notamment les valeurs développées et les relations avec les étudiant-e-s, renforce le rayonnement et le succès des missions respectives à assumer et contribue au développement social, économique et culturel des régions composant la HES-SO (art. 1 al. 3) ;

dans le cadre des missions confiées à la HES-SO (art. 4 de la convention intercantonale), à savoir notamment :

- l'enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique ;
- la recherche appliquée et le développement ;
- les prestations de service à des tiers ;
- le transfert des connaissances ;

et dans le but d'assurer le développement coordonné et continu des missions académiques, dans le sens des objectifs de la HES-SO et de HESAV ;

le rectorat confie à HESAV la réalisation des prestations suivantes :

Enseignement

Prestations courantes

- Développer, organiser et gérer les formations bachelor suivantes, conformément aux plans d'étude-cadres et à la réglementation de la HES-SO et dans le cadre de la coordination par le domaine Santé :
 - BSc en Physiothérapie
 - BSc en Sage-femme
 - BSc en Soins infirmiers
 - BSc en Technique en radiologie médicale
- Participer aux formations master suivantes, conformément aux plans d'étude-cadre et à la réglementation de la HES-SO et dans le cadre de la coordination par le domaine Santé, et garantir les conditions d'encadrement des étudiant-e-s pour leurs travaux de master :
 - MSc en Sciences infirmières
 - MSc en Sciences de la santé
- Développer, organiser et gérer des formations continues CAS, DAS et MAS, conformément à la réglementation de la HES-SO et dans le cadre de la coordination par le domaine Santé, afin de soutenir les nouvelles politiques sanitaires et répondre aux besoins des professionnels.
- Développer, organiser et gérer des formations continues non certifiantes.
- Gérer les parcours étudiants en application des dispositions de la HES-SO, notamment en matière de recrutement, d'admission, de promotion et d'exmatriculation.
- Développer et gérer la mobilité nationale et internationale des étudiant-e-s.
- Organiser des évènements qui mettent en contact les étudiant-e-s et les milieux professionnels.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
• Participer à la démarche d'évaluation des filières d'étude sous la responsabilité du domaine Santé.	• Exemples de participation de la HE à la démarche d'évaluation
• Implémenter et évaluer les 4 années du cursus BSc en Soins infirmiers en emploi.	• Existence d'un rapport d'évaluation
• Promouvoir la formation en emploi et l'accès des CFC ASSC – MPro.	• Exemples d'activités promotionnelles • Évolution de la proportion d'étudiants en emploi • Évolution de la proportion d'étudiants provenant de ces voies d'accès
• Contribuer, dans le cadre du domaine Santé et en collaboration avec les institutions partenaires, aux travaux sur le Master en pratique avancée.	• Exemples de contribution
• Soutenir les enseignants dans l'implémentation de nouveaux concepts et outils pédagogiques.	• Évolution des ressources consacrées à l'innovation pédagogique
• Évaluer les mesures d'aide à la réussite des étudiants.	• Exemples de recommandations issues de l'évaluation • Évolution du taux de réussite
• Viser l'autofinancement de la formation continue.	• Degré d'autofinancement de la formation continue • Volume financier généré par la formation continue • Exemples de mesures prises pour viser l'autofinancement
• Participer à l'évaluation du système de formation pratique dans le cadre du domaine Santé.	• Exemples d'implication dans l'évaluation du système

Recherche appliquée et développement

Prestations courantes

- Développer, concevoir et réaliser des projets de Ra&D en cohérence avec la stratégie de recherche du domaine Santé, en lien avec les filières offertes et les compétences développées au sein de HESAV.
- Assurer une gestion financière des projets, structures et infrastructures de recherche, conformément aux normes des différents bailleurs de fonds, et en rendre compte de manière complète et transparente en utilisant notamment les outils applicatifs communs de la HES-SO.
- Intégrer la totalité des activités de Ra&D dans les instruments de suivi et de reporting de la HES-SO et du domaine.
- Valoriser les résultats de la Ra&D et l'innovation auprès des partenaires académiques et professionnels, ainsi qu'auprès du grand public.
- Assurer le transfert de connaissance et de technologie vers les milieux de la pratique professionnelle.
- Gérer la propriété intellectuelle, conformément à la réglementation de la HES-SO.
- Valoriser et transférer les connaissances vers la pratique et l'enseignement.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
• Renforcer le socle nécessaire au soutien des chercheurs dans le développement de leurs programmes de recherche	• Évolution du montant du socle
• Développer les compétences et le soutien aux jeunes chercheurs	• Exemples de mesures visant le développement des compétences
• Renforcer les collaborations nationales et internationales	• Évolution du nombre de projets de recherche en collaboration au niveau national et international • Évolution du nombre de membres du PER invités IN et OUT
• Renforcer l'acquisition de projets de Ra&D financés par des tiers.	• Évolution des fonds de tiers acquis liés à la Ra&D • Évolution du nombre de participations à des projets acquis financés par des tiers • Exemples de mesures prises pour renforcer l'acquisition de projets financés par des tiers
• Participer à la construction de la plateforme HES-SO de valorisation des compétences, puis l'enrichir et la renforcer.	• Proportion des chercheurs de la HE disposant d'un profil à jour dans la plateforme
• Mettre en œuvre des démarches de développement de la qualité pour les activités de Ra&D en coordination avec le domaine Santé.	• Proportion d'entités de recherche ayant démarré la démarche d'évaluation de la Ra&D

Prestations de service

Prestations courantes

- Développer, concevoir et réaliser des prestations de services en lien avec les compétences développées dans le cadre de la Ra&D et des expertises de HESAV.
- Entretenir et développer les liens avec la Cité.
- Assurer une gestion financière des activités de prestations de service conformément aux normes comptables usuelles.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">• Accroître la visibilité des compétences, notamment dans le cadre de la plateforme HES-SO de valorisation des compétences.	<ul style="list-style-type: none">• Proportion du PER de la HE disposant d'un profil à jour dans la plateforme HES-SO• Exemples de mesures de valorisation de l'expertise
<ul style="list-style-type: none">• Développer un réseau au niveau des institutions politicoadministratives et sociosanitaires pour élargir la palette des compétences et mener les mandats conjointement avec d'autres hautes écoles ou institutions.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participation au titre d'expert à des séances, association, conseils, etc.• Nombre de mandats réalisés conjointement
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des démarches de développement de la qualité pour les activités de prestations de service.	<ul style="list-style-type: none">• Exemples de démarches de développement de la qualité des prestations de services mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none">• Viser l'autofinancement des prestations de service.	<ul style="list-style-type: none">• Degré d'autofinancement des prestations de service

Politiques institutionnelles

Prestations courantes

- Assurer et développer la qualité des activités académiques et institutionnelles, dans le cadre du système d'assurance et de développement de la qualité de la HES-SO.
- Gérer et développer les ressources humaines dans le respect des règles communes pour le personnel d'enseignement et de recherche et des dispositions communes en vigueur au sein de la HES-SO.
- Assurer la formation continue et le développement des compétences du personnel académique, administratif et technique, ainsi que des cadres.
- Gérer les ressources financières dans le respect de la norme comptable de la HES-SO, ainsi que de la réglementation de la HES-SO en matière budgétaire et comptable.
- Gérer et développer les infrastructures, conformément aux dispositions cantonales.
- Gérer et développer les infrastructures informatiques en cohérence avec le schéma directeur des systèmes d'information de la HES-SO.
- Répondre aux besoins d'information du rectorat au moyen des outils communs mis en place.
- Assurer la participation des étudiant-e-s et du personnel à la gouvernance de HESAV.
- Participer activement au développement et à la coordination des missions académiques du domaine Santé.

- Garantir la cohérence, la complétude et la transparence du dispositif normatif de la haute école, ainsi que sa conformité avec le dispositif normatif de la HES-SO.
- Agir en cohérence avec les politiques institutionnelles de la HES-SO, notamment en matière de communication, de relève, d'égalité des chances et de diversité, d'éthique et de déontologie, de mobilité, de relations internationales et de développement durable.
- Développer les collaborations interinstitutionnelles.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Implémenter un système de contrôle interne conforme aux exigences du canton et de la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un SCI audité • Proportion des problèmes identifiés par le SCI résolus après 6 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation dans la pédagogie des sciences de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de projets réalisés dans le cadre HES-SO • Exemple de projets ou de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des conditions cadre avec les institutions sanitaires pour préserver l'expertise clinique des maîtres d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de maîtres d'enseignement ayant une activité clinique dans des institutions et organisations sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les compétences interculturelles et internationales des étudiants et des collaborateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des activités IN et OUT des étudiants et membres du PER
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les formations MSc, doctorales et postdoc des assistants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'assistants en formation doctorale ou postdoc • Exemple de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter ses actions auprès du grand public et sur les réseaux sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une communauté de pratique au C4. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une communauté de pratique • Exemples de mutualisation ou d'échange de pratique
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le processus d'intégration de la filière ERGO à HESAV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre réglementaire et financier adapté à ce transfert • Exemples d'activités contribuant à ce transfert
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et animer le réseau des alumni. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples d'actions réalisées en faveur des alumni
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mutualisation au sein de la HES-SO des ressources particulièrement onéreuses, dans la mesure du possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de mutualisation réalisée avec au moins une autre HE de la HES-SO en matière d'infrastructure
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de relève/formation pour le PER dans le cadre de la politique de relève de la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de relève et de formation • Exemple de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la formation doctorale en collaboration avec des hautes écoles universitaires, dans le cadre de la politique de relève de la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de codirections de thèse
<ul style="list-style-type: none"> • Informer le rectorat des décisions prises par HESAV et qui influencent significativement la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'instrument de communication convenu avec le rectorat (instrument encore à définir)
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple de mesures

Modalités d'exécution

Modalités financières

HESAV réalise les prestations prévues dans le présent mandat au moyen des financements alloués par le rectorat dans le cadre des dispositifs de contribution suivants :

- Enveloppes pour la formation de base, ainsi que les montants alloués par HES-SO Master dans le cadre des prestations effectuées dans les programmes de formation master ;
- Enveloppes pour infrastructure ;
- Montants issus du fonds de recherche et d'impulsions (FRI) ;
- Montants issus du fonds de formation pratique.

Modalités de suivi

Au plus tard le 30 avril 2019, HESAV remet au rectorat un rapport intermédiaire de suivi, sur la base d'un canevas proposé par le rectorat, qui précise l'état de réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat. Sur la base du rapport intermédiaire, le rectorat et la direction générale d'HESAV se rencontrent pour faire le point sur la réalisation du présent mandat de prestations. Le suivi des prestations courantes a lieu dans le cadre du reporting qualité de la HES-SO.

Au plus tard le 30 avril 2021, HESAV remet au rectorat un rapport final, sur la base d'un canevas proposé par le rectorat, dans lequel HESAV évalue la réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat. Sur la base du rapport final, le rectorat et la direction générale de HESAV se rencontrent pour faire le point sur la réalisation du présent mandat et clore ainsi le cycle stratégique 2015-2020.

Modalités d'adaptation

À l'occasion de la rencontre de suivi intermédiaire, les parties peuvent convenir d'un commun accord d'ajuster les prestations prévues (modifications mineures).

Si, pendant la durée du présent mandat de prestations, le cadre général d'action change dans une mesure facilitant ou compliquant significativement la réalisation d'une ou plusieurs prestations prévues, le rectorat et HESAV redéfinissent conjointement le contenu du mandat de prestations (modifications majeures).

Les modifications mineures ou majeures sont précisées dans un avenant au mandat de prestations.

Engagement réciproque

Le présent mandat de prestations, conclu entre le rectorat et HESAV, formalise l'engagement réciproque pris par chacune des parties :

Le rectorat s'engage à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour permettre à HESAV de réaliser les prestations prévues dans le présent mandat.

HESAV s'engage à réaliser dans toute la mesure du possible les prestations prévues, dans le respect de la convention intercantonale, de ses dispositions d'application, et des décisions prises par les organes de la HES-SO.

En cas de non-réalisation des prestations prévues par le présent mandat, ou de non-respect, des modalités, le rectorat et la haute école engagent des démarches visant à convenir d'éventuelles mesures correctrices.

Litiges

Les parties s'engagent à résoudre les divergences d'opinions et les litiges liés à ce mandat de prestations à l'amiable, dans un esprit de coopération.

Le cas échéant, les règles fédérales en vigueur en matière d'arbitrage s'appliquent.

Durée et renouvellement

Le présent mandat de prestations entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et dure jusqu'au 31 décembre 2020. Les parties conviennent de commencer les négociations en vue d'un nouveau mandat de prestations au plus tard le 30 juin 2019, dans le cadre du cycle stratégique de la HES-SO 2019-2024.

Signatures

Le présent mandat de prestations a été préavisé par le Conseil représentatif de HESAV en date du 16 février 2017.

Delémont, le 17 mars 2017

Pour le rectorat



Luciana Vaccaro
Rectrice

Pour HESAV



Mireille Clerc
Directrice générale